ACCUEIL DE LOISIRS

LES MERCREDIS ÇAM'DIT!

DE 3 À 11 ANS

Du 4 septembre 2024 au 2 juillet 2025 Au Village des enfants A Malansac

ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE MERCREDIS 2024-2025

L'accueil de loisirs du mercredi accueille vos enfants à la journée ou à la demi journée, avec ou sans repas chaud.

- Accueil de 9h à 17h (garderie possible de 7h30 jusqu'à 18h30)
- Encadrants : 2 animateurs BAFA, 2 directrices BP JEPS et DUT et 1 animateur éducatif

Horaires départ/arrivée hors journée complète :

- Arrivée/départ avant déjeuner : 12h les 3-6 ans au VDE- les 7-10 ans à la salle de sport
- Arrivée/départ après déjeuner : 14h les 3-6 ans au VDE les 7-10 ans à la salle de sport

MODALITÉS D INSCRIPTIONS

Inscription par mail ou au bureau selon nos horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h -17h

Mardi et Mercredi de 9h à 12h - Fermé le jeudi

En dehors de ces créneaux, il est possible de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

DOSSIER pièces à fournir (valable 1 an)

- Une fiche sanitaire 2024/2025 (sauf si déjà fourni à l'ALSH cet été), disponible au bureau, par mail et sur le site internet eveilcentresocial.org
- Une attestation CAF ou MSA récente
- Une attestation d'assurance avec le numéro de police (sauf si déjà fourni à l'ALSH cet été)
- Un moyen de paiement : chèque, espèces, chèques vacances, CESU.

L'inscription sera validée sous réserve d'être à jour dans vos règlements antérieurs

• Une adhésion 2024/2025 à l'association vous sera demandée (sauf si déjà réglée à l'ALSH Individuelle à 2€ ou Familiale à 5€ cet été):

+	
7	
7	
S	
$\overline{\mathbf{x}}$	

CENTRE DE LOISIRS	- 400	401 à 600	601 à 720	721 à 860	861 à 1000	1001 à 1140	1141 à 1300	+ 1301	Extérieur	
Joumée	9.40€	10.40€	11.15€	12.00€	13.50€	14.05€	15.10€	16.65€	21.85€	
1/2 journée + repas	6.20€	8.25€	8.70€	9.10€	9.85€	10.10€	10.60€	11.40€	14.00€	
1/2 journée	3.15€	5.20€	5.60€	6.00€	6.80€	7.05€	7.55€	8.30€	10.90€	
SEDVICE DE CARDEDIE : 0.20¢ lo 1/4 d'hours /facturation fin de mais)										

Tarif extérieur : pour les personnes extérieures au territoire de Questembert Communauté. Déduction des impôts : le coût du service ALSH est déductible pour les enfants de - 6 ans.

La CAF et la MSA versent des aides financières au gestionnaire pour le financement de l'ALSH afin de réduire le coût facturé aux familles.

Si vous rencontrez des difficultés de déplacement, n'hésitez pas à nous contacter, une navette ou du covoiturage peut être mis en place au départ de votre commune.